

## ARRÊTÉ N°2022/393

### **OBJET : NOMINATION DE MARIE-CHRISTEL HENSHAW EN TANT QUE MANDATAIRE AGENT DE GUICHET DE LA REGIE D'AVANCES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOIS D'ARCY.**

Le Maire de Bois d'Arcy, Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

*Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,*

*Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,*

*Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,*

*Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,*

*Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 1973 instituant une régie d'avances au Centre Communal d'Action Sociale, modifiée par les délibérations en date des 22 octobre 1974, 29 août 1978, 18 novembre 1985, 29 septembre 1986, 15 décembre 1986, 11 février 1987, 24 février 1988, 27 juillet 1989, 23 juin 1994, 2 mai 2000, 22 mai 2000 et 8 juillet 2002,*

*Vu l'arrêté n° 2014-03 du 20 mai 2014 portant nomination de Mme Marie-Laure GLOTIN, en tant que régisseur titulaire et de Mmes MAUREY et MOREAU en tant que régisseurs suppléants de la régie d'avances au Centre Communal d'Action Sociale de Bois d'Arcy,*

*Vu l'arrêté n° 2022/385 du 9 décembre 2022 portant cessation de fonctions de Mme Laurence FILLON de la régie d'avances au Centre Communal d'Action Sociale à compter du 23 avril 2022,*

*Vu l'arrêté n° 2022/387 du 9 décembre 2022 portant cessation de fonctions de Mme MAUREY de la régie d'avances au Centre Communal d'Action Sociale depuis le 31 octobre 2017,*

*Vu l'arrêté n° 2022/ du 2022 portant nomination de Mme Valérie MALY en tant que mandataire suppléant de la régie d'avances au Centre Communal d'Action Sociale,*

*Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 décembre 2022,*

**Considérant** la nécessité de nommer un mandataire afin d'assurer la continuité du service public,

### **ARRÊTE :**

**PREAMBULE :** Mme Marie-Laure GLOTIN demeure régisseur titulaire de la régie d'avances au Centre Communal d'Action Sociale de Bois d'Arcy avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création et de modification de celle-ci, selon l'arrêté de nomination en vigueur n° 2014-03.

**ARTICLE 1 :** Mme Marie-Christel HENSHAW est nommée mandataire, agent de guichet, de la régie d'avances au Centre Communal d'Action Sociale de Bois d'Arcy avec pour mission

d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création et de modification de celle-ci, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

**ARTICLE 2 :** Le mandataire, agent de guichet, ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

**ARTICLE 3 :** Le mandataire est tenu d'appliquer, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 et notamment celle relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités et de leurs établissements publics,

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la Ville de Bois d'Arcy sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Notifié à l'intéressée

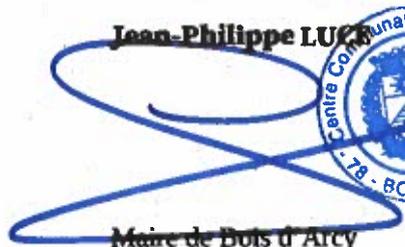
Fait à Bois d'Arcy, le 15/12/2022

**Anne-Virginie MASCART,**

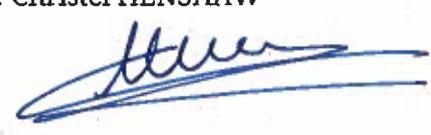


Le Comptable Public

**Jean-Philippe LUCAS**



Maire de Bois d'Arcy  
Conseiller Régional d'Île-de-France

Marie-Laure GLOTIN  Régisseur titulaire	Odile MOREAU  Mandataire suppléant
Valéry MALY  Mandataire suppléant	Marie-Christel HENSHAW  Mandataire agent de guichet